



Commune 036/BIESHEIM

Mairie de Biesheim 13 Grand'rue 68600 BIESHEIM

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél.: 03.89.55.64.90

Mail: stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières Extrait du rôle de l'année 2025

036/BIESHEIM

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	796	80	63 680	56,57	3 602 377	11,00	39 626 153
Prés	8	80	640	56,57	36 204	11,00	398 252
Vergers	1	80	80	56,57	4 525	11,00	49 781
Vignes	1	200	200	56,57	11 314	12,00	135 768
Forêt	460	7	3 220	56,57	182 155	20,00	3 643 108
Landes	37	5	185	56,57	10 465	5,00	52 327
Carrières	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Etangs	16	5	80	56,57	4 525	5,00	22 628
Jardins	5	300	1 500	56,57	84 855	11,00	933 405
Totaux	1 324		69 585		3 936 420		44 861 422

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 15 693 €

Argent de chasse versé en 2024 :

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 15 693 €

Commune N° 68036

0 €



Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assuranceaccidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Jean-Michel HABIG